

Intitulé du poste :

Agent technique « espaces naturels et sentiers »

Activités	Compétences mobilisées
<p>Missions principales : Participation à la réalisation de chantiers d'entretien et d'aménagement des espaces naturels, patrimoine et des sentiers du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretien et aménagement des sites, dans le respect des normes écologiques et le souci du développement durable <ul style="list-style-type: none"> - Broyage, débroussaillage (débroussailleuse, micro tracteur, débroussailleuse autoportée), - Tronçonnage, Elagages, coupes, respect de l'arbre..., - Nettoyage des cours d'eau, enlèvement des encombres, - Eradication des plantes invasives, - Damage, décaissement, remblais des sentiers, - Maçonnerie, entretien et installation d'aménagements (platelages, clôtures...), - Collecte de déchets dans les espaces naturels. ▶ Participation aux missions de Police de l'Environnement sur les parcelles du Conservatoire du Littoral en lien avec les Gardes Gestionnaire du service. ▶ Participation à l'organisation et planification des chantiers en lien avec le responsable du service. ▶ Participation à la gestion des échouages de mammifères marins. 	<p>Savoir faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autonomie relative dans l'organisation du travail, - Maîtrise des techniques de débroussaillage manuel et mécanique, - Maîtrise des techniques de taille et d'élagage, - Maîtrise des techniques d'abattage, - Connaissances en maçonnerie et travail du bois, - Maîtrise des techniques de signalisation et de détermination d'un périmètre de sécurité, - Reconnaissance des plantes invasives et utilisation des méthodes appropriées pour les maîtriser, - Connaissances de base en maintenance du petit matériel et technique d'affûtage, - Savoir travailler en équipe, - Conduite d'engin / Caces appréciés, - Permis B et EB souhaités, - Sensibilité au patrimoine naturel appréciée. <p>Savoir être</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devoir de discrétion, - Respect des consignes d'hygiène et sécurité, respect du règlement intérieur et des procédures, - Travail en équipe, - Interdiction au poste de travail : - Consommation d'alcool, produits stupéfiants, - Tout geste ou parole violente.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participation ponctuelle aux missions de suivis du service, de la Réserve Naturelle et des partenaires. ▶ Participation aux réunions / points du service. ▶ Entretien et maintenance du matériel (graissage, affûtage...) <ul style="list-style-type: none"> - Tracteur, broyeur..., - Tronçonneuses, débroussailleuses..., - Equipements de sécurité et dates limites d'utilisation : harnais, casques, tenues..., - Rangement, nettoyage de l'atelier / hangar. ▶ Respect des règles de sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurisation des chantiers, - Assurer la signalisation des chantiers par des moyens adaptés (panneaux...), - Port des équipements de sécurité obligatoire. ▶ Toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service public. 	<p>Caractéristiques et conditions particulières</p> <p>Contraintes et difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courtoisie envers les usagers : image de la CCPCAM, - Risques limités, à condition de respecter les consignes de sécurité, - Travail extérieur, soumis aux aléas climatiques, - Pénibilité liée à la station debout et au port éventuel de charges, - Respect des règles d'hygiène et de sécurité, - Respect des consignes et procédures décidées par les élus même si cela ne correspond pas exactement à ses propres aspirations, - Assurer le meilleur coût de service dans le souci d'un meilleur service à l'utilisateur, - Flexibilité horaire possible, - Pas de vacances en période estivale.

	<p>Horaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Horaires variables entre max 6 heures et 18 heures en fonction des contraintes. 45 minutes de pause obligatoire en mi-journée. Horaires exceptionnels si nécessaire sur décision du responsable, - Durée quotidienne de travail : 8 heures avec une variation possible liée à la saisonnalité, - Durée hebdomadaire de travail : 39 heures avec une possible annualisation (pic de travail de mai à juillet), - Vacances d'été : en principe non, à ajuster en fonction des contraintes du service. <p>Moyens mis à disposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un véhicule de service ou personnel si autorisation préalable, - Outillage et engins nécessaires aux chantiers, - EPI nécessaires : casque, protections auditives, lunettes, masque facial, et/ou anti-poussière, vêtements de travail adaptés aux tâches (dont tronçonnage), gants, chaussures ou bottes... <p>Déplacements liés au poste de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département ou Région pour les formations, réunions ou salons, - Exceptionnellement hors Région pour des formations, réunions ou salons particuliers. <p style="text-align: center;">Relations du poste</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité hiérarchique : Responsable Entretien sites et sentiers / Les chefs d'équipe-gardes du littoral, - Relations transversales avec les gardes du littoral, - Relations avec les autorités hiérarchiques : Président, élus, Directeur Générale des Services, - Relations ponctuelles avec la responsable des ressources humaines (paie, carrière...), - Relations avec les usagers, les associations (Collaboration), autres structures communales et intercommunales. <p style="text-align: center;">Situation statutaire du poste</p> <p>Filière : technique Catégorie : C Cadre d'emplois : Adjoint technique</p> <p style="text-align: center;">Situation dans l'organigramme</p> <p>Responsable hiérarchique : Responsable sites et sentiers, DGS Responsable du pôle « environnement »</p>
--	--

Poste à pourvoir au 28/03/2022

Candidatures à adresser à : M. le Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime – ZA de Kerdanvez – BP 25 – 29160 CROZON, avant le lundi 28 février 2022 12h00.